

Responsabilité Civile Professionnelle des agents commerciaux

FICHE D'INFORMATION ET DE CONSEIL

Conformément aux articles L. 521-2 et suivants et R. 521-1 et suivants du code des assurances

I) PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ SNPI ASSURANCES

La société SNPI ASSURANCES, SAS au capital social de 10 000 euros, est courtier d'assurance, immatriculée à l'ORIAS (Registre unique des intermédiaires en assurance) sous le numéro 24 002 492 (www.orias.fr) et au RCS de PARIS sous le n° 984 050 203, et dont le siège social est situé au 26, avenue Victor Hugo – 75116 Paris.

Notre société ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte au sein de notre société.

La société exerce son activité de courtage d'assurance conformément à l'article L. 521-2, II, 1° b) du code des assurances. Elle est rémunérée sous la forme de commissions qui sont versées par les assureurs en pourcentage de la prime HT que vous réglez.

SNPI ASSURANCES ne fournit aucun service de recommandation personnalisée au sens de l'article L. 521-4 du Code des assurances.

La liste des fournisseurs (entreprises d'assurance et courtiers grossistes) avec lesquelles notre société travaille figure ci-dessous (vous serez tenus informés en cas d'évolution de cette liste) :

TYPES DE PARTENAIRES	PARTENAIRES	RÉMUNÉRATION
Compagnies d'assurance	QBE, FIDELIDADE, SÉRÉNIS ASSURANCES, GROUPAMA, AXA	Commissions

En cas de réclamation, vous pouvez déposer votre demande par écrit à l'adresse du siège social ou par mail à l'adresse mail de votre interlocuteur habituel. Un accusé réception vous sera envoyé sous dix jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation, sauf si la réponse est apportée dans ce délai. Le traitement ne peut excéder deux mois.

Au cas où votre insatisfaction demeurerait à l'issue de la réponse apportée, vous avez la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation ANM Consommation soit en ligne www.anmconso.com, soit par courriel contact@anmconso.com soit par courrier ANM Consommation – 2 rue de Colmar – 94300 Vincennes. Le médiateur peut être saisi à l'issue d'un délai de deux mois à compter de l'envoi initial de la première réclamation écrite.

Notre société est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest – CS 925459 75436 Paris Cedex 09 – site internet : www.ACPR.banque-france.fr.



Déclarations supplémentaires du client

.....

.....

.....

.....

III) PRÉSENTATION DE LA SOLUTION D'ASSURANCE ET DE SA COHÉRENCE

Vous souhaitez souscrire un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

Après avoir analysé avec attention votre situation, en notre qualité de Courtier d'assurance, nous avons identifié en réponse à vos besoins :

- la souscription du contrat : **RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DES AGENTS COMMERCIAUX** ;
- auprès de la compagnie d'assurance : SÉRÉNIS ASSURANCES SA – Société anonyme à conseil d'administration au capital de 16.422.000 € - 350 838 686 RCS ROMANS N° TVA : FR13350838686 - Entreprise régie par le Code des Assurances - Siège social : 25 rue du Docteur Henri Abel VALENCE et soumise au contrôle de l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS92459 - 75436 Paris Cedex 09 - Identifiant REP : FR232229_03XDNB;
- avec une cotisation annuelle de : € TTC (prorata semestriel en fonction de la date de souscription) ;
- avec des frais de souscription de : 35 € ;
- en complément, avec des frais de renouvellement de 15 € les années suivantes.

Au cours de nos entretiens, nous avons en effet pris le soin de vous présenter les caractéristiques essentielles des garanties du contrat sélectionné, à partir du document normalisé d'information produit (IPID) qui vous a été remis le jour de la signature du présent document.

Pour tous vos besoins exprimés, nous vous communiquons leurs niveaux de cohérence avec les garanties ou services ou solutions d'assistance présentes dans la fiche IPID du produit sélectionné. L'IPID est un document synthétique qui présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit.

SNPI ASSURANCES vous propose un contrat d'assurance à caractère commercial.

Votre relation précontractuelle et contractuelle avec SNPI ASSURANCES sera exclusivement réalisée sur un support durable autre que papier.

Toutefois, vous avez le droit de vous opposer à l'utilisation de ce support durable à tout moment et de demander la poursuite des relations au format papier.

- J'accepte que les relations précontractuelles et contractuelles avec SNPI ASSURANCES soient exclusivement réalisées sur un support durable autre que papier.



26, avenue Victor Hugo
75116 PARIS



01 53 64 91 91



contact@snpiassurances.fr



www.snpiassurances.fr

3 / 6

TABLEAU DE COHÉRENCE DE VOS BESOINS AVEC LA SOLUTION PROPOSÉE

Vos exigences et besoins <i>Cocher « Oui » ou « Non »</i>	Caractéristiques essentielles du contrat	Limites / Exclusions	Cohérence du contrat à vos exigences et besoins préalablement identifiés ⁽¹⁾
Vos garanties Responsabilité Civile Professionnelle			
Couverture de votre responsabilité en cas de faute professionnelle <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Prise en charge des conséquences pécuniaires de votre responsabilité résultant des dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs et incorporels confondus causés aux tiers par la faute professionnelle de l'assuré ou de ses préposés	Ne sont pas couverts : - les dommages résultants de la pratique d'une autre activité que celle déclarée - les dommages causés par les véhicules terrestres à moteur	  
Couverture de votre responsabilité en cas de bien confiés <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Prise en charge des conséquences pécuniaires de votre responsabilité résultant des dommages matériels et immatériels consécutifs et résultant de la perte, le vol, la détérioration ou la destruction causés aux biens confiés par les tiers	N'est pas couverte la perte de valeur ajoutée résultant de la prestation de l'assuré	  
Vos garanties Responsabilité Civile Exploitation			
Couverture de votre responsabilité résultant de votre activité <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Prise en charge des conséquences pécuniaires de votre responsabilité résultant des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers en cas d'accidents et imputables aux activités de l'assuré	Ne sont pas couverts : - les dommages immatériels non consécutifs à un dommage matériel ou corporel - les conséquences de l'inexécution d'une obligation de faire ou de délivrance	  
Couverture de votre responsabilité en cas de vol et détournement <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Prise en charge des conséquences pécuniaires de votre responsabilité résultant du vol ou des détournements commis par les préposés ou collaborateurs de l'assuré ou facilités par la négligence de ceux-ci	Ne sont pas couverts : - les cas de récidives connus de l'assuré - les vols et détournements commis par l'assuré, ses associés, son conjoint, ses ascendants et descendants - la non-restitution ou le non remboursement de fonds, effets ou valeurs reçus par l'assuré ou ses préposés	  

⁽¹⁾ À cocher en fonction de la cohérence du contrat avec les exigences et besoins du client



26, avenue Victor Hugo - 75116 PARIS



01 53 64 91 91



contact@snpiassurances.fr



www.snpiassurances.fr

Vos exigences et besoins <i>Cocher « Oui » ou « Non »</i>	Caractéristiques essentielles du contrat	Limites / Exclusions	Cohérence du contrat à vos exigences et besoins préalablement identifiés ⁽¹⁾
Couverture de votre responsabilité en cas d'atteinte corporelle à vos préposés <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Prise en charge des conséquences pécuniaires de votre responsabilité à l'égard de vos salariés, à la suite d'une maladie ou affection contractée par le fait ou à l'occasion du travail et non pris en charge au titre d'un accident du travail Prise en charge des conséquences de la responsabilité de l'assuré à la suite de dommages corporels causés aux stagiaires et ou candidats à l'emploi et non pris en compte au titre d'un accident du travail	Ne sont pas couvertes les maladies professionnelles constitutifs d'accidents du travail	
Couverture de votre responsabilité en cas de dommages aux biens de vos préposés <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Prise en charge des conséquences de votre responsabilité en cas de dommages causés aux biens appartenant à vos préposés	Ne sont pas couvert : - les dommages causés à lui-même par le préposé - les dommages causés aux véhicules, sauf stationnement à l'emplacement mis à disposition par l'employeur	
Vos garanties Défense pénale et recours			
Couverture des litiges en phase amiable et judiciaire <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Prise en charge des réclamations amiables ou judiciaires relatives aux demandes de réparation des préjudices subis par l'assuré en cas d'accident couvert au titre de la responsabilité civile du contrat Défense de l'assuré en cas de poursuites répressive à l'occasion d'un sinistre garanti au titre de sa responsabilité civile	Franchise de 1.500 € applicable Ne sont pas couverts : - les frais engagés pour vérifier la réalité du préjudice ou en faire la constatation - les sommes mises à la charge de l'assuré en vertu d'une décision de justice ou d'une transaction	

 Cohérent
  Partiellement cohérent
  Non cohérent

Observations et alertes supplémentaires du conseiller

.....

.....



26, avenue Victor Hugo - 75116 PARIS



01 53 64 91 91



contact@snpiassurances.fr



www.snpiassurances.fr

IV) VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies par SNPI ASSURANCES, SAS au capital social de 10 000 euros, courtier d'assurance immatriculé au RCS de PARIS sous le n° 984 050 203, et dont le siège social est situé au 26, avenue Victor Hugo – 75116 Paris, en qualité de responsable des traitements, font l'objet d'un traitement informatique destiné à la préparation, la conclusion, la gestion et l'exécution de votre contrat, l'application de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, et le financement du terrorisme, de lutte contre les fraudes, la mise en place de virements ou prélèvements bancaires, et la réalisation d'études statistiques. Elles sont conservées 10 ans à compter de la fin du contrat.

Les destinataires des données sont les assureurs, les intermédiaires d'assurance, et éventuellement leurs sous-traitants, qui interviennent dans le cadre de l'exécution ou de la gestion de votre contrat, et le cas échéant, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Des informations vous concernant peuvent également être transmises à toutes personnes intéressées au contrat (souscripteur, assuré, adhérent et bénéficiaire du contrat).

Conformément à la loi « informatique et libertés » de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée en 2018 et au Règlement européen (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification, de suppression, d'opposition et de limitation du traitement des informations qui vous concernent.

Vous pouvez exercer vos droits en adressant un courrier (avec copie d'une pièce d'identité) à SNPI ASSURANCES, 26 avenue Victor Hugo – 75116 Paris.

Vous avez la faculté d'introduire une réclamation relative au traitement de vos données personnelles :

- Sur le site de la CNIL en remplissant un formulaire de plainte en ligne ;
- Par courrier postal en écrivant à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Notre politique de protection des données à caractère personnel est accessible à l'adresse suivante : <https://www.snpiassurances.fr/politique-de-protection-des-donnees>

Par ailleurs, vous :

- Acceptez l'utilisation des données personnelles aux fins de propositions commerciales par SNPI ASSURANCES en cochant la case ci-contre :
- Acceptez l'utilisation des données personnelles aux fins de propositions commerciales par les partenaires de SNPI ASSURANCES en cochant la case ci-contre :

En signant le présent document, je reconnais que mon conseiller m'a remis un exemplaire de l'IPID, des Conditions Générales qui précisent les modalités d'application du contrat et des garanties ci-dessus proposées et précisent notamment les conditions, montants et limites de garanties ainsi que les exclusions applicables, et que j'en ai pris connaissance préalablement à la signature du présent document et à l'adhésion au contrat.

Fait à : En date du :

Signature du client

Signature du conseiller



26, avenue Victor Hugo
75116 PARIS



01 53 64 91 91



contact@snpiassurances.fr



www.snpiassurances.fr

6 / 6